

# Construire ensemble

N°18 | Décembre 2024

## Formation professionnelle

Des classes allophones pour fidéliser la main-d'œuvre

## L'invité

Christophe Darbellay lance l'offensive sur la formation professionnelle

## Zoom AVE

Bureau des Métiers, passage de témoin entre Gabriel Décaillat et David Genolet

Dossier

# Dangers naturels, le réveil brutal

Une publication de l'Association valaisanne des entrepreneurs

## 04 — En bref

Infos et agenda

06



## 06 — Dossier

Dangers naturels, l'heure de l'adaptation

## 14 — Clin d'œil historique

Construction d'un mur de protection entre Granges et Sierre, 1923

## 16 — L'invité

Christophe Darbellay veut soigner la formation professionnelle

16



## 20 — Zoom AVE

Regards croisés entre Gabriel Décaillat et David Genolet

20



## 22 — Convention collective

L'ARCC renouvelle sa convention avec Lonza

## 24 — Formation

Cours de langue adaptés, ou comment attirer de nouvelles recrues et les fidéliser

## 28 — Vu du ciel

Travaux de contournement des Evouettes, Port-Valais

## Impressum

**Conception et graphisme**  
Boomerang Marketing SA, Sierre

**Rédaction**  
Thomas Pfefferlé et AVE

**Traduction**  
Jörg Abgottsporn

**Photographie**  
Olivier Maire / Studio54  
Louis Dasselborne

**Impression**  
Ronquoz Graphix SA, Sion

22



# Le cancer législatif : un danger rampant

**J**uin 2024, Dame nature nous rappelle notre faiblesse face à des éléments déchaînés. Confortés par notre science, nous avons colonisé des régions que nos ancêtres évitaient scrupuleusement, conscients de leur impuissance... Et en trois jours : chaos, désastre et désolation.

Comme toujours, la stupéfaction passée et la situation stabilisée, commence la recherche empressée des coupables : chefs de département, anciens et nouveaux, chefs de service... Napoléon disait : si la perfection n'était pas chimérique, elle n'aurait pas autant de succès. C'est tellement pertinent. Aucun projet, quel qu'il soit, ne remportera jamais l'adhésion de tous ; et cette lenteur, pour ne pas dire hibernation d'un projet pourtant qualifié du siècle, met en évidence notre cancer législatif, côté obscur de notre belle démocratie. Trop de droit tue la république et entrave toute dynamique politique. En effet, pourquoi le projet R3, lancé à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle, n'a-t-il pas été concrétisé dans les faits ? Certainement pas par manque de moyens ou de menaces réelles, ni par manque d'appui de la vox populi.

La raison est donc à rechercher dans la multiplicité des lois qui, si elles protègent certes des biens précieux, étendent leurs racines rampantes vers d'autres domaines, les neutralisent, les endiguent [sic !] et génèrent ainsi une paralysie en s'opposant les unes aux autres. Les blocages semblent devenir la norme, ne suscitant qu'un sursaut temporaire lors de catastrophes, avant que notre système, tel notre Rhône à nouveau apaisé, ne retrouve immanquablement sa course vers l'immobilité.

Je rêve donc d'une loi qui refléterait la profession de foi du Parlement et du Conseil fédéral, et qui prévoirait des arbitrages en cas de conflits entre diverses législations, au regard de la politique voulue et votée par nos représentants.

Le Conseil fédéral, par sa stratégie énergétique 2050, a la volonté d'atteindre la neutralité carbone. Un objectif clair, ambitieux, impérieux surtout. Or, par ces freins et oppositions systématiques, le but ne pourra être atteint. Ce cancer législatif gangrène toutes les bonnes dispositions sans donner le pouvoir d'un choix politique assumé.



Pour démontrer mon propos, je vous laisse analyser les questions suivantes :

- Correction du Rhône : plutôt roche valaisanne, française ou italienne ?
- Collège de Sion : plutôt sable de la plaine du Rhône ou de France ?
- Dépot de terre fertile : plutôt pour des améliorations foncières ou une mise en décharge à Fr. 50 le mètre cube ?
- Enrobés bitumineux : plutôt traités sur place sur un sol déjà contaminé ou déposés dans une décharge qui n'existe pas encore ?

Je suis convaincu que les réponses que vous donnerez seront hélas totalement contraires à la situation actuelle. En effet, ni la roche, ni le sable ne sont valaisans. Quant aux terres fertiles et enrobés bitumineux, ils doivent être mis en décharge.

Que de production de CO<sub>2</sub>, de nuisances sonores, d'usure d'infrastructures, d'encombrement de trafic, pour aucune plus-value. La mesure est le bien suprême. Et cette citation d'Eschyle en 378 avant JC est toujours d'une saisissante actualité.

**Serge Métrailler**  
**Directeur**

# Agenda

## Février 2025

### Séances locales

#### Haut-Valais

Mercredi 12 février

#### Centre

Mardi 18 février

#### Bas-Valais

Jeudi 20 février

# Prise de position



## Avril 2025

### Conférence des Présidents

Jeudi 10 avril

Berne

## Mai 2025

### Assemblée des délégués SSE

Mercredi 21 Mai

Pfäffikon SZ - Seedamm Plaza

## Juin 2025

### Assemblée générale de printemps

Vendredi 6 juin

Granges/Sierre

### Journée de la Construction

### Assemblée générale SSE

Vendredi 27 juin

Lausanne

### Loi sur les constructions [LC]: revenons au bon sens !

Saisi de l'examen du projet de révision de la LC en première lecture, lors de la session de septembre 2024, le Grand Conseil a apporté certaines améliorations aux propositions initiales du Gouvernement. Pour l'AVE, il était extrêmement important que le principe d'une facilitation de l'utilisation des terres d'excavation soit inscrit dans la Loi et non pas uniquement dans l'Ordonnance, laquelle est susceptible de changer au bon vouloir du Conseil d'Etat et sans consultation préalable obligatoire du Parlement. Dès lors, l'AVE salue l'introduction d'un nouvel alinéa à l'Art. 43, lequel instaure une «procédure d'autorisation simplifiée pour les installations de minime importance, les modifications du sol naturel et les autres installations définies dans l'ordonnance.»

Une nouvelle disposition prévoyant l'introduction d'une procédure d'annonce, à l'extérieur de la zone à bâtir pour des modifications du sol naturel «de faible importance» doit être examinée par les députés lors du débat de 2<sup>ème</sup> lecture. L'AVE soutient fortement cette proposition et souhaite fixer ce principe pour des surfaces jusqu'à 5000 m<sup>2</sup> et 1,5 m de profondeur. Consciente de ses responsabilités, notre association souscrit à l'accompagnement de cette procédure par un suivi pédologique. L'AVE est ainsi persuadée de permettre une approche pragmatique, dans l'intérêt tant des entrepreneurs que des agriculteurs.



# Pont suspendu

Lundi 14 octobre, les entreprises mandatées ont procédé à l'enlèvement du pont ferroviaire de Chippis. En moins d'une semaine, l'entier de la structure sera démantelé et ses composants réutilisables recyclés.

L'opération de déplacement du pont aura nécessité cinq semaines de préparation, durant lesquelles il aura fallu alléger le poids de la structure, pesant initialement 250 tonnes. Les rails et les traverses avaient ainsi été retirés préalablement.

La grue utilisée, une petite sœur de la grue sur chenille LR11000, mobilisée en 2020 au Châtelard, est la deuxième plus grande du pays. Avec ses 750 to de poids en service,

elle a la particularité de pouvoir se mouvoir au sol, même avec la charge du pont en mouvement.

Le pont ferroviaire de Chippis, propriété de Aluinfra SA et de Constellium Valais SA, était à l'origine de l'embâcle survenu dans la nuit du 29 au 30 juin 2024, lors de la crue du fleuve, et des inondations qui ont dévasté la commune.

Ces travaux font partie des mesures urgentes décrétées par le Gouvernement pour sécuriser la zone.





# Dangers naturels: et maintenant ?

De par sa situation géographique et sa topographie, le Valais apparaît davantage exposé aux risques de catastrophes naturelles. En témoignent les différents épisodes qui ont ravagé le canton cette année. Une situation qui implique une approche politique ciblée, notamment en matière de construction, basée sur les prévisions des scientifiques.



Site de Novelis après la crue, Sierre, juillet 2024

**L**es fortes intempéries qui ont touché la Suisse cette année ravivent le débat en matière de politique sur les dangers naturels. Fin juin, à la suite des violents orages qui ont secoué le pays, le Valais dénombrait un mort dans une lave torrentielle à Saas-Grund et une personne disparue à Binn, après une crue historique du Rhône. À la même période, sept personnes perdaient la vie dans un glissement de terrain au Valmaggia (TI) alors qu'une était encore portée disparue. Des catastrophes naturelles qui, en considérant le discours scientifique, sont malheureusement amenées à se reproduire avec une intensité et une abondance accrues. Une donne d'autant plus problématique en Valais qui, en tant que canton alpin, y est particulièrement exposé.

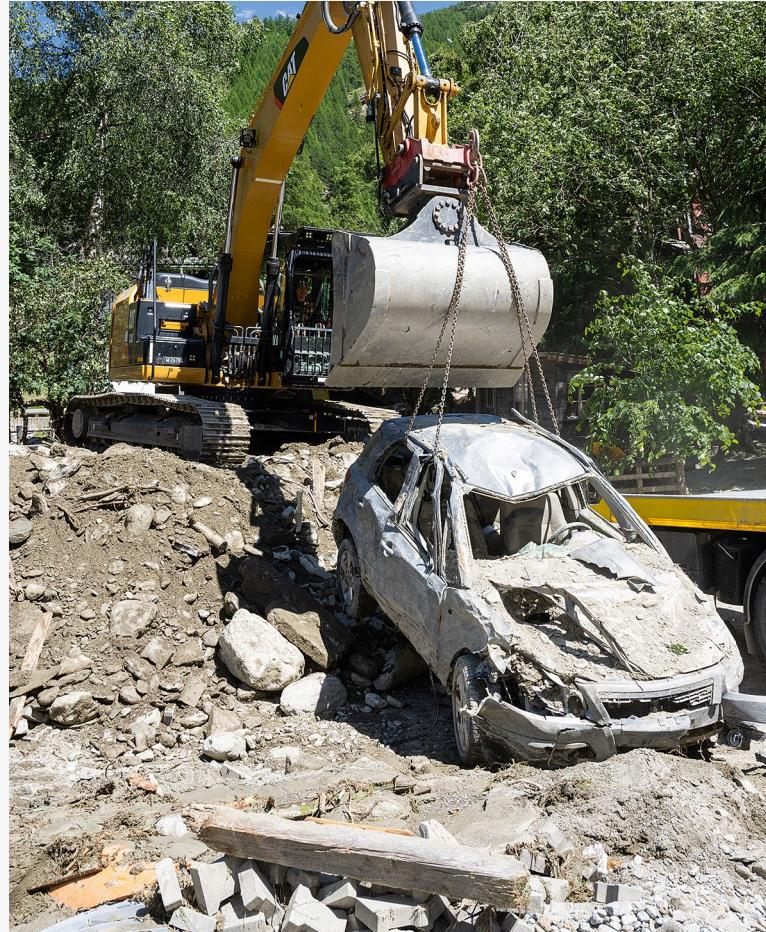
« La topographie du Valais nous expose en effet à quasiment tous les types de dangers naturels qui existent, comme les chutes de pierres, les éboulements, les avalanches, les glissements de terrain ou encore les laves torrentielles », souligne Raphaël Mayoraz, chef du Service valaisan des dangers naturels. « Ce qui explique d'ailleurs que le Valais investit en moyenne huit fois plus que les autres cantons suisses pour s'en prémunir. »

Réalisés par les collectivités publiques dans la planification et la construction d'infrastructures de protection - digues, murs de protection, dépotoirs, galeries de protection ou encore paravalanches - ces investissements s'élèvent en Valais à environ 470 francs par année et par habitant. Dans le reste du pays, ce montant s'établit à 60 francs en moyenne.

## Approche politique adaptative

Si le positionnement du Canton a jusque-là principalement consisté à bâtir des ouvrages massifs pour se protéger au mieux, Raphaël Mayoraz plaide en faveur d'une vision complémentaire. « Les efforts en matière de construction d'infrastructures de protection sont bien sûr à maintenir. Seulement, il faut avoir conscience du fait que les catastrophes naturelles vont continuer à se produire avec une intensité et possiblement une fréquence plus soutenues, notamment en raison du changement climatique. Le phénomène se développe donc de manière trop rapide pour espérer l'endiguer avec des ouvrages dont la seule planification prend déjà énormément de temps en Suisse. »

Pour le Chef du Service valaisan des dangers naturels, l'entretien et le développement des infrastructures existantes doivent impérativement être couplés à une approche plus agile. Objectif: s'adapter à ces dangers en implémentant une politique basée sur la prévention, la surveillance, la prévision et l'organisation. « Quatre piliers sur lesquels nous devons encore faire des progrès et qui, en considérant les moyens technologiques et de communication dont on dispose aujourd'hui, peuvent permettre d'améliorer encore la protection de la population et des infrastructures. »



Travaux de déblaiement, Saas-Grund, juillet 2024



**« La topographie du Valais nous expose à quasiment tous les types de dangers naturels qui existent »**

Raphaël Mayoraz, Chef du Service valaisan des dangers naturels

## Dérèglement climatique, ce facteur aggravant

Une vision que partage le nivologue Robert Bolognesi, fondateur du bureau d'étude spécialisé dans le domaine des risques d'origine météorologique, Meteorisk. Cette nécessité d'apprendre à vivre avec les dangers naturels s'avère évidente, en particulier en considérant l'impact du dérèglement climatique. Avec le réchauffement global, les épisodes plus fréquents de pluies abondantes auront tendance à gorger les sols d'eau et à les déstabiliser, le phénomène pouvant être accentué par la fonte des manteaux neigeux lors des redoux. L'hiver, à moyenne altitude, les avalanches de neige mouillée pourraient être plus fréquentes. Le reste de l'année, les glissements de terrain et les laves torrentielles figurent parmi les principaux risques pouvant s'accentuer.

« Les mesures organisationnelles doivent être menées conjointement au redimensionnement des infrastructures de protection existantes, construites pour certaines il y a

plus de 50 ans », précise Robert Bolognesi. « En plus d'une approche globale, il s'agit d'identifier les solutions les plus adaptées à chaque situation. Sur le terrain, cela peut se traduire par la combinaison de plusieurs systèmes, comme des digues, des paravalanches et des dispositifs d'alarme. » Ces derniers, pouvant par exemple commander automatiquement des feux de circulation pour stopper le trafic routier en cas de détection de mouvements de terrain, se sont d'ailleurs considérablement améliorés durant ces dernières années. L'idée consistant aussi à limiter, dans la mesure du possible, les fermetures de routes, du moins quand les conditions de sécurité le permettent.

« Fermer une route a des conséquences parfois insoupçonnées », ajoute le nivologue. « Sans accès routier, un individu qui se blesse gravement, une femme sur le point d'accoucher ou encore une personne qui a besoin de médicaments constituent autant de situations pouvant rapidement tourner au drame. En parallèle, les enjeux économiques sont tout aussi considérables. Rien que dans le secteur du tourisme et des loisirs en montagne, on estime qu'une route menant à une grande station, coupée pendant une journée, peut représenter une perte de près d'un million de francs pour les acteurs économiques concernés. »

Travaux au bord de la Navizence, Chippis, juillet 2024



**« Une route coupée pendant une journée peut représenter une perte d'un million de francs »**

Robert Bolognesi, fondateur du bureau d'étude spécialisé dans le domaine des risques d'origine météorologique, Meteorisk



Travaux de déblaiement, Saas-Grund, juillet 2024

## Forêt, cet allié naturel

Autre élément à considérer en matière de protection contre les dangers naturels : les forêts. Au niveau du sol, les massifs forestiers jouent en effet un rôle protecteur des plus intéressants contre les glissements de terrain superficiels, soit ceux qui se produisent sur environ deux mètres de profondeur.

« La forêt, par l'intermédiaire des racines des arbres, sécurise le sol de deux manières », explique l'ingénieur forestier Mathias Carron, membre du comité de la SIA-Valais et directeur associé de l'entreprise Silvaplus, spécialisée dans l'étude des forêts, l'environnement et les dangers naturels. « Déjà, grâce à l'évapotranspiration qui résulte des plantes, les sols sont moins gorgés d'eau. Ensuite, le réseau racinaire des arbres agit sur le sous-sol en le solidarisant. Ces deux effets cumulés contribuent à réduire les risques de glissement de terrain superficiel. »

Dans cette optique, la préservation des forêts constitue un élément clé. Une mesure biologique qui, conjuguée à une

approche avertie en matière d'aménagement du territoire, doit permettre de mieux protéger certaines zones à risque, en particulier suite à l'urbanisation de la montagne.

« Il faut aussi savoir que l'entretien des massifs forestiers coûtera toujours beaucoup moins cher que la construction d'infrastructures de protection, comme les paravalanches par exemple », ajoute l'ingénieur forestier. « C'est un point essentiel, surtout maintenant, alors que le réchauffement climatique, avec des épisodes de chaleur et de sécheresse marqués, malmène la forêt. Pour maximiser son rôle protecteur dans le cas de glissement superficiel, on favorisera les essences aux racines pivotantes ou en coeur, telles que le sapin blanc, le mélèze ou encore le chêne. Car leurs racines se développent en profondeur, et non parallèlement au sol comme l'épicéa par exemple. Le sous-sol s'en retrouve ainsi consolidé. »

# Catastrophes naturelles : les entreprises paient aussi une facture salée

Caves inondées, vitrines détruites ou encore serveurs informatiques sous l'eau; les acteurs économiques valaisans ont également été touchés de plein fouet par les violentes intempéries qui ont secoué le canton.

Des infrastructures mises à mal qui ont notamment obligé les employeurs à déployer une logistique complexe et coûteuse pour maintenir leur activité en relogeant leurs employés pendant que les travaux de désencombrement et d'assainissement étaient menés sur le terrain.

Ainsi, pour ce qui est des dommages assurés, l'Association suisse d'assurances avançait une estimation provisoire de près de 200 millions de francs, pour le Valais et le Tessin, tous types de biens ou infrastructures confondus. Un montant auquel s'ajoutent bien entendu les pertes, difficilement chiffrables, liées à l'arrêt d'exploitation temporaire de certains sites.

À l'échelle industrielle, on rappelle par exemple que les géants Constellium et Novelis, directement touchés par le débordement du Rhône, cumulaient encore 1200 employés à l'arrêt de travail forcé deux semaines après les intempéries.

## Prise de conscience nécessaire

S'il reste envisageable de mieux se prémunir contre les dangers naturels en construisant davantage d'infrastructures de protection, en intégrant des dispositifs intelligents, en améliorant la préservation des massifs forestiers ou encore en accentuant le volet préventif et organisationnel, le fond du problème reste le même. C'est en tout cas la vision de l'ingénieur cantonal Vincent Pellissier, qui dirige le Service de la mobilité.

« Il y a un immense décalage entre la perception du problème et ce qu'il se passe réellement sur le terrain. Notre réseau routier est à la fois trop vieux et trop coûteux à entretenir. De plus, il est de plus en plus sollicité par des événements climatiques extrêmes qui surviennent plus fréquemment. Malgré tout, nous continuons à produire une offre de mobilité routière dans des proportions considérables, et des demandes d'extension sont régulièrement déposées. On court à la catastrophe, car il devient impossible de surveiller et d'entretenir nos infrastructures vieillissantes, construites en grande partie dans les années 1960 à 1970, et de répondre dans le même temps aux attentes nouvelles des usagers, comme par exemple pour la mobilité douce. Outre les moyens financiers trop limités, c'est aussi un problème de ressources humaines. Avec la main-d'œuvre dont on dispose, on ne peut pas développer ni suivre les projets correctement. Lors des crises comme celles qui s'enchaînent depuis des années, les mêmes ressources subissent ainsi une pression grandissante. Malgré ce constat, la réalité budgétaire de notre canton est terrible, puisque les ressources humaines et financières des prochaines années devraient probablement baisser. »



**« Il y a un immense décalage entre la perception du problème et ce qu'il se passe réellement sur le terrain »**

Vincent Pellissier, Chef du Service de la mobilité

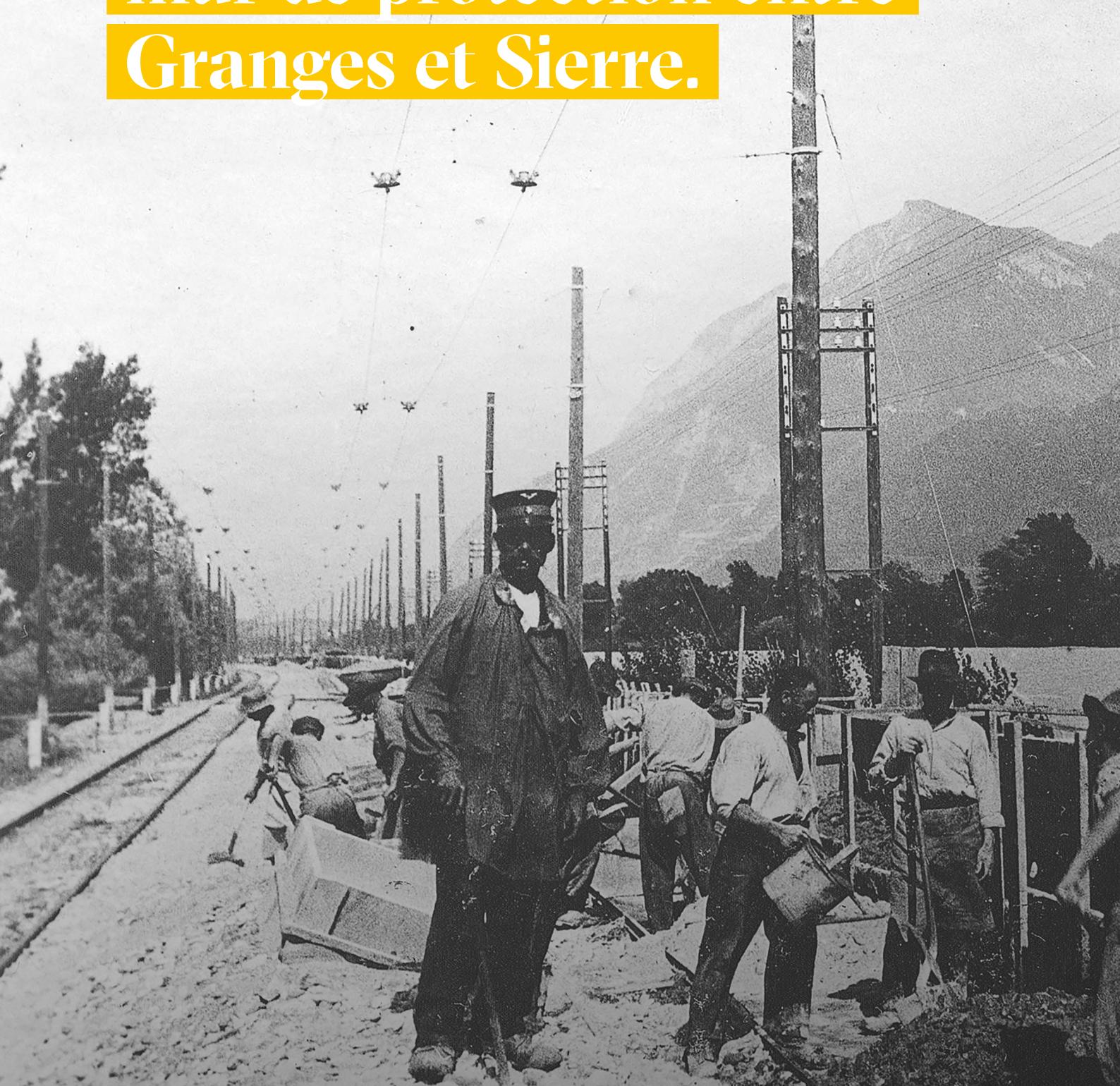
Avec une certaine prise de recul, la question qui se pose donc est celle de l'accessibilité à la montagne. Faut-il la garantir en tout temps, pour tout le monde et par un réseau de plus en plus dense? « C'est une question politique à laquelle il ne m'appartient pas de répondre », poursuit Vincent Pellissier. « En arrière-fond, le problème demeure celui de la croissance infinie qui, de manière désormais frontale, se heurte à la finitude des ressources, comme celle du territoire. Du côté des usagers, le niveau d'exigence est également très élevé. Il est ainsi devenu normal d'attendre que les routes soient rouvertes quelques heures seulement après des éboulements ou qu'elles soient déneigées immédiatement lors de fortes précipitations en hiver. Des performances en termes de maintien de la mobilité, par ailleurs inégalées dans beaucoup d'autres pays. Outre ces considérations, les alternatives à la route pourraient également davantage être considérées pour relier certaines régions montagneuses, par câble par exemple. »

DOSSIER

Travaux de déblaiement, Saas-Grund, juillet 2024



# 1923: Edification d'un mur de protection entre Granges et Sierre.





Suite aux inondations de septembre 1920 et d'août 1922, les autorités décident de faire construire un mur de protection entre Granges et Sierre. Les débordements du Rhône avaient alors interrompu la circulation des trains entre les deux stations. Mandatée par les Chemins de fer fédéraux, c'est l'entreprise Barbero et Ortelli, de Martigny, qui avait construit l'ouvrage de protection, prévenant ainsi le retour de futures inondations et d'interruptions du trafic ferroviaire.

Photo: © Anonyme, Fondation Zaza Ortelli, Médiathèque Valais – Martigny

# « Les entreprises doivent davantage séduire les jeunes »

Pour le chef du Département de l'économie et de la formation, Christophe Darbellay, la formation professionnelle mérite d'être mieux valorisée. Si le système dual représente toujours un atout helvétique unique, il s'agit d'intensifier le dialogue entre les jeunes, les parents et les acteurs économiques.

En Valais, presque deux tiers des jeunes s'orientent vers la formation professionnelle après l'école obligatoire. Ce qui fait du canton l'un des mieux positionnés de Suisse concernant l'apprentissage. Si le système dual helvétique continue à séduire une proportion importante de la future main-d'œuvre, des défis nouveaux apparaissent aujourd'hui. Parmi eux: la dynamique démographique, la pénurie de profils qualifiés mais aussi l'image que véhicule encore la filière de l'apprentissage auprès des jeunes, de leurs parents ou de leurs professeurs. On en parle avec le chef du Département de l'économie et de la formation, Christophe Darbellay.





**Dans le contexte d'un apprentissage, quels défis attendent les jeunes quant à leur intégration dans le marché de l'emploi ?**

Pour les jeunes, le saut entre l'école et le monde professionnel représente un changement majeur. Le fait de passer de 38 semaines d'école à 47 semaines de travail constitue une différence de régime importante, sans parler de la pression sociale liée à la signature du premier contrat. L'accompagnement par les parents, l'entreprise et l'école est primordial pour éviter tout découragement, voire une potentielle rupture professionnelle. Actuellement, on constate que les jeunes sont confrontés moins tôt au monde du travail, ce qui contribue à élargir le fossé entre école et monde professionnel. Les générations précédentes avaient l'habitude d'aller travailler à la vigne ou encore de donner un coup de main à l'atelier familial. La découverte du monde du travail se faisait différemment à l'époque.

**Que vise votre offensive en faveur de la formation professionnelle ?**

Il s'agit de rester en adéquation avec l'évolution de notre société. La filière de l'apprentissage est toujours très reconnue en Valais. Mais le canton s'urbanise, se développe et connaît une des croissances de population parmi les plus dynamiques de Suisse. Nous avons ainsi créé un groupe de travail avec tous les acteurs de la formation professionnelle pour proposer des mesures de consolidation. La reconnaissance sociale de l'apprentissage et le rôle des parents s'avèrent essentiels puisqu'ils influencent à hauteur d'environ 70% le choix de carrière de leurs enfants.

**En termes d'image, comment agir pour inciter les différentes parties prenantes, dont les parents, à considérer davantage l'apprentissage ?**

Les associations professionnelles déploient déjà des efforts soutenus dans ce sens, notamment par l'intermédiaire des différents salons et événements organisés autour de la formation professionnelle, comme Your Challenge par exemple. Les possibilités d'effectuer des stages doivent également être plus largement utilisées. Ce sont en effet d'excellentes occasions de découvrir concrètement les professions envisagées. Nous devons également faire face à l'évolution démographique de notre canton, avec une pyramide des âges défavorable. Les jeunes ne sont plus assez nombreux pour compenser le départ à la retraite des baby boomers. Nous nous retrouvons donc en situation de pénurie de main-d'œuvre, et cela dans toujours plus de secteurs d'activité. Ce qui s'avère d'autant plus critique en période de plein emploi.



**« En matière de reconversion professionnelle, les besoins liés à la transition énergétique offrent des perspectives intéressantes »**



Les équipes de la télévision régionale Canal 9 étaient présentes lors de l'interview.

**Dans ce sens, doit-on aussi ouvrir davantage les filières de la formation professionnelle aux adultes incomplètement formés, ou en reconversion, et aux personnes issues de la migration ?**

Nous devons clairement ouvrir le spectre de recrutement pour contrer la tendance démographique. Il nous faut mieux utiliser le véritable potentiel qu'offre la migration, en intégrant et en formant les jeunes qui arrivent chez nous. Nous pouvons aussi accélérer la transition entre l'école et la formation professionnelle en favorisant l'apprentissage dual plutôt que les écoles pré-professionnelles. En matière de reconversion professionnelle, les besoins colossaux liés à la transition énergétique offrent en outre des perspectives des plus intéressantes. Si la formation professionnelle constitue la base, la formation continue reste indispensable car les métiers évoluent de plus en plus rapidement. Quasiment plus personne ne pratique le même métier durant 40 ans.

**Certaines filières, comme celles des métiers de la construction, intéressent de moins en moins les jeunes. Faut-il s'en inquiéter et comment y remédier ?**

Il faut en effet s'en inquiéter puisque les besoins liés à ces secteurs d'activité restent énormes. Qu'il s'agisse des routes à entretenir et développer mais aussi des besoins liés à la transition énergétique ou à l'évolution des dangers naturels, les acteurs de la construction jouent un rôle crucial dans la vie économique du canton. Pour cela, il nous faut insister sur ce que l'évolution technologique apporte à la branche, notamment en matière de diminution de la pénibilité du travail. Ce qui explique d'ailleurs que l'on trouve de plus en plus de femmes dans certains de ces métiers. Il faut aussi mettre en avant les perspectives de carrière qu'offrent ces professions, avec des salaires rapidement attractifs.

**Quels autres leviers activer, notamment du côté des entreprises ?**

Les entreprises du Valais romand pourraient s'inspirer du modèle haut-valaisan, caractérisé par un maillage très serré entre les habitants, dont les jeunes, et les acteurs économiques. Pour répondre aux forts besoins liés à l'intensité de sa croissance, Lonza a par exemple organisé des rencontres et activités destinées à présenter ses atouts auprès des jeunes. Des événements durant lesquels les jeunes découvrent les défis et les perspectives d'évolution liés à l'activité du groupe, tout en étant aussi sensibilisés sur les avantages d'une carrière chez eux. Les entreprises doivent donc séduire davantage les jeunes et adopter un positionnement plus proche des réalités, des attentes et des souhaits de leur future main-d'œuvre.



Découvrez  
l'interview vidéo

# Passage de témoin au BM

**A**près 20 années passées à la tête du Bureau des Métiers, Gabriel Décailliet transmet la direction de l'institution à David Genolet. L'occasion de revenir sur l'implication de l'organisation auprès des acteurs économiques qui dynamisent le canton et d'évoquer les défis qui restent à relever pour soutenir la branche.



Gabriel Décailliet, à gauche, s'apprête à prendre sa retraite. Le Bureau des Métiers a d'ores et déjà engagé son successeur: David Genolet.

C'est une page qui se tourne, et pas des moindres. Après deux décennies passées à diriger le Bureau des Métiers, plus important centre patronal du canton, Gabriel Décaillet passe le relais à David Genolet. Une succession réfléchie, qui intervient à la suite d'un minutieux processus entrepris avec un cabinet externe. David Genolet devient ainsi le cinquième directeur du Bureau des Métiers, fondé en 1937. Une organisation centrale, dont l'implication auprès des acteurs de la branche de la construction se traduit à travers des avancées significatives. Mise en place d'une plateforme de gestion salariale en ligne, dialogue avec les partenaires sociaux ou encore défense des intérêts de la branche auprès

des politiques constituent autant d'engagements menés sur le terrain par le Bureau des Métiers.

« En considérant ce que nous avons pu réaliser durant ces dernières années, je pars avec le sentiment du devoir accompli », évoque Gabriel Décaillet. « Représenter les intérêts des artisans du bâtiment est une tâche complexe, qui nécessite un effort constant. La plupart des membres du centre patronal sont des PME de moins de dix collaborateurs. Nos apports, qu'ils soient d'ordre administratif, politique ou encore social, doivent permettre de leur faciliter la vie et de pérenniser leur activité. »

## Défis futurs

Parallèlement aux avancées réalisées par le Bureau des Métiers, certains dossiers restent d'actualité, en particulier dans un contexte économique et démographique complexe. Défi prioritaire: assurer la formation de la relève. « Les métiers dits manuels sont des professions valorisantes où l'on peut toucher concrètement ce que l'on réalise. Ils ont toute leur place à côté de la formation académique et nécessitent des mains intelligentes. Il faut le faire savoir aux jeunes et à leurs parents, tout en élargissant le spectre », poursuit Gabriel Décaillet. « La pyramide des âges nous oblige à améliorer l'accès à la formation professionnelle, par exemple en activant le levier migratoire ou encore celui des reconversions. »

Dans ce sens, l'effort en matière de communication s'avère central. Une mission à laquelle David Genolet s'apprête à s'atteler. « La mise en valeur de ce que fait le Bureau des Métiers mais aussi des atouts et des perspectives des métiers de la construction constitue en effet un domaine clé. À nous d'identifier les manières et les cibles les plus pertinentes pour le faire en engendrant l'impact escompté. »

Par ailleurs, si les associations professionnelles de la branche s'avèrent bien représentées au sein du canton, le Bureau des Métiers entend aussi renforcer son implication. Un rôle fédérateur, pour lequel l'institution occupe une place stratégique entre tous les acteurs concernés.

## David Genolet

**Âge :** 45 ans

**Études :** Bachelor en économie

**Situation familiale :**  
marié, père de 3 enfants

**Ambition pour le BM :**

Pérenniser l'institution en répondant de manière proactive et innovante aux besoins des associations membres et des entreprises affiliées, avec un accent particulier mis sur la relève.

### Parcours professionnel :

#### 1997-2014

Provins, Responsable qualité, puis Directeur Marketing & Communication et enfin Directeur Ventes & Marketing

#### 2014 -2020

FVS Group, Directeur général

#### 2021-2024

ESH Médias Editions SA / Le Nouvelliste, Directeur général  
Administrateur auprès de différentes PME valaisannes (Rhône FM, Maison Gilliard, Domaines Chevaliers, Planchamp Telecom, Tornay Déménagements, Association des entreprises Valais Excellence)

# Renouvellement de la convention avec Lonza

**L**e fournisseur de l'industrie pharmaceutique continue à développer son activité à Viège. Si ce rythme soutenu représente des apports économiques importants pour le canton, il est nécessaire de s'assurer que des conditions régulières de travail sur les chantiers soient assurées.

Durant ces cinq dernières années, le site haut-valaisan de Lonza a doublé ses emplois, passant de 2500 à 5000 travailleurs. Une croissance considérable, qui dope l'économie valaisanne dans un secteur d'activité stratégique. En même temps, ces développements se traduisent par des besoins soutenus dans la construction. Pour la branche, la question centrale qui se pose est celle du respect des conditions de travail et, plus largement, du maintien d'un tissu économique et industriel sain, régi par le respect de règles éthiques et concurrentielles équitables. Ce qui passe par le respect des conventions collectives de travail (CCT) du canton et un travail mené sur le terrain par l'Association pour le Renforcement des Contrôles sur les Chantiers de la Construction (ARCC).

« Nous suivions déjà les avancées de Lonza à Viège depuis 2019, année durant laquelle nous avons élaboré la convention qui nous lie », précise Paul Bovier, président de l'ARCC. « L'une des principales victoires de cet accord consiste à se baser sur la CCT du lieu d'exécution, soit le Valais, et cela quel que soit l'emplacement du siège des entreprises actives sur le chantier. »

Un gain considérable, qui permet de limiter les risques de dumping salarial, en particulier dans un projet d'une telle envergure, où la pression sur les entreprises en termes de délais s'avère importante. Suite à une forte demande pour travailler sur site le samedi, il a été convenu de rediscuter les termes de la convention existante. « Depuis février, nous avons entamé une nouvelle phase de discussion avec Lonza afin de mieux définir certaines dispositions de la convention », rappelle le vice-président de l'ARCC Bernard Tissières. « Beaucoup d'entreprises sont impliquées dans ces chantiers, avec jusqu'à 400 ouvriers par jour présents sur site. Dans ce contexte, il faut veiller à réguler l'activité au maximum pour éviter l'anarchie. »



Site de la Lonza à Viège

## Accord exceptionnel

Au final, les discussions, acceptées officiellement par l'employeur en août et ratifiées par l'ensemble des Commissions professionnelles paritaires de la branche, ont abouti à un assouplissement des conditions d'octroi de dérogations en vue du travail du samedi. La convention précise que le travail du samedi est interdit en Valais, mais les entreprises qui en déclarent le besoin peuvent déposer une demande de dérogation. Si celle-ci est munie de tous les documents nécessaires au contrôle, une autorisation est délivrée. Lonza se porte par ailleurs garante des amendes pouvant être infligées aux sociétés qui ne sont pas en règle. Cet accord doit demeurer exceptionnel : il n'est pas prévu pour d'autres projets de construction.

«Pour les entreprises en ordre, nous octroyons la possibilité de travailler quatre samedis, avant qu'elles doivent à nouveau déposer une demande avec justificatifs», ajoute Paul Bovier. «Nous avons cependant bien précisé à Lonza que le programme de travail doit être fait dans la mesure

du possible sur cinq jours ouvrables, et non sur six, ceci afin d'être le plus conforme avec nos conventions collectives valaisannes. Dans le canton, les entreprises ne travaillent en principe pas les samedis, sauf autorisation octroyée pour les situations à caractère d'urgence par leur commission paritaire sur notre plateforme [www.travaldusamedi.ch](http://www.travaldusamedi.ch). Pour l'ARCC, ces contrôles nécessitent par ailleurs de former les personnes chargées de les effectuer sur le terrain. Globalement, nous avons pu observer que les entreprises actives le samedi sont en ordre. Les contrôles que nous effectuons les poussent d'ailleurs à s'assurer que leur activité est régularisée.»

La convention qui lie l'ARCC à Lonza s'applique uniquement aux travaux d'investissement du fournisseur de l'industrie pharmaceutique, soit ceux qui visent le développement et l'extension de son activité, et non ceux liés à la maintenance de ses infrastructures existantes. L'accord devrait en outre être prolongé jusqu'en 2028.

# Cours de langue adaptés, ou comment attirer de nouvelles recrues et les fidéliser

**D**epuis septembre, l'AVE, le Fonds paritaire du secteur principal de la construction et les entreprises se mobilisent pour permettre aux travailleurs frontaliers de mieux s'intégrer linguistiquement dans le Haut-Valais. Un projet pilote qui devrait prochainement s'étendre dans le Valais romand.

Canton voisin de l'Italie, le Valais peut compter depuis longtemps sur un potentiel de main-d'œuvre frontalière important. De par sa position géographique et ses connexions simples avec la Lombardie, le Haut-Valais est, parmi les régions du canton, la plus concernée par ces échanges. Or, ces avantages pratiques sont contrebalancés par une certaine barrière linguistique bien souvent difficile à franchir pour les travailleurs italophones. Une situation qui ne facilite pas l'intégration professionnelle ou scolaire, en particulier lorsqu'il s'agit de répondre au manque de relève frappant depuis longtemps le secteur de la construction notamment.

Pour y remédier, l'AVE et le Fonds paritaire du secteur principal de la construction ont lancé un projet pilote de cours intensifs de langue destiné aux personnes allophones. Une première classe a ainsi été ouverte en septembre et



le programme prévoit, en plus d'un jour hebdomadaire durant toute une année, des cours blocs se déroulant principalement en hiver. L'organisation des cours a été mise en place en concertation avec les entreprises, et les personnes inscrites disposent toutes d'un contrat examiné et validé par la commission professionnelle paritaire compétente. Pour la coordinatrice du projet, Maribel Fumeaux, ces cours doivent permettre aux participants d'entreprendre ensuite un parcours professionnel en Suisse sur le long terme. Le but est en effet qu'à l'issue du cours, les participants puissent intégrer régulièrement les classes de formation « classiques » dispensées en Valais, soit les filières CFC, AFP ou Art. 32 – validation d'acquis.



Cours de formation continue à l'AVE, juillet 2023

« Après cette expérience dans le Haut-Valais, l'objectif serait d'offrir le même type de formation en français cette fois, dans le Valais romand, et ce dès la rentrée 2025. Le besoin a en effet été clairement exprimé par les entreprises. » explique encore Maribel Fumeaux.

## Constituer une relève compétente

En se focalisant sur la terminologie de la construction et l'usage linguistique propre au domaine, ces nouveaux cours visent aussi à former et pérenniser une main-d'œuvre qualifiée. Outre ces aspects liés à la langue, le cursus comprend également des notions de mathématiques et de sécurité, chaque matière étant dispensée par un enseignant spécifique. « À terme, nous espérons que les participants à ces cours d'allemand puissent constituer une future classe préparatoire au CFC, en se calquant sur la dynamique du Valais romand », ajoute Maribel Fumeaux. Sont ciblés par la démarche, les jeunes, les frontaliers ou encore les adultes sans connaissances linguistiques ou formation particulière. A noter par ailleurs que les coûts des cours, qui s'élèvent environ à 9'000 francs, sont entièrement assumés par les porteurs du projet, soit l'AVE, le Fonds paritaire du secteur principal de la construction et les entreprises. Pour y prendre part, les candidats doivent donc bénéficier d'un contrat de travail, dont la rémunération, comprise entre 1'200 et 3'200 francs, s'adapte à la situation personnelle de chacun.



Pour d'autres détails administratifs et d'admission :  
[www.ave-wbv.ch](http://www.ave-wbv.ch), rubrique formation.





Aerial view of a road construction site at a roundabout. The site is located between two fields, one with a small building and trees, the other with a large pile of stones. A road is being built with asphalt and concrete. Construction equipment like excavators and trucks are visible. A yellow banner in the top right corner displays coordinates.

46°35'80.62 N  
06°87'67.24 E

Travaux de contournement des Evouettes, Port-Valais,  
avril 2024

Umfahrungsarbeiten Les Evouettes, Port-Valais,  
April 2024